

AVIS DE PROMOTION PAR VOIE DE DÉTACHEMENT POUR L'ACCÈS AU CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER POUR LES FONCTIONNAIRES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Il est ouvert au titre de l'année 2023 un recrutement par voie de détachement pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer conformément au décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le nombre de postes ouverts est de 1 (un).

Ce poste est à pourvoir au sein de la direction des étrangers en France (cf. *fiche de poste disponible sur la page internet du recrutement*).

Pour concourir :

Les candidats doivent être des fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail.

Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année considérée pour le recrutement, de **quatre ans** de services publics dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi.

Le dossier de candidature est constitué des quatre éléments suivants :

- a) Le formulaire d'inscription ;
- b) Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à télécharger sur le site ;
- c) Un état des services ;
- d) Une copie du document en cours de validité permettant de justifier que l'agent correspond à l'une de ses catégories :
 1. Travailleur handicapé reconnu par la CDAPH ;
 2. Titulaire d'une rente attribuée au titre d'accidents ou de maladies professionnelles ;
 3. Titulaire d'une pension d'invalidité ;
 4. Titulaire d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;
 5. Sapeur-pompier volontaire titulaire d'une pension d'invalidité ;
 6. Titulaire de la carte « mobilité inclusion » avec mention « invalidité » ;
 7. Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.
- e) Dans le cas où vous souhaiteriez bénéficier d'un aménagement d'épreuve, vous devez obligatoirement fournir un certificat médical, établi par un médecin agréé, datant de moins de six mois spécifiant les aménagements demandés.

Le calendrier de recrutement est le suivant :

Date d'ouverture des inscriptions : **mercredi 11 octobre 2023**

Date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie électronique ou postale : **dimanche 12 novembre 2023**

Date limite de validation des inscriptions sur le serveur électronique ou d'envoi des dossiers d'inscription par voie postale (*le cachet de la poste faisant foi*) : **dimanche 12 novembre 2023**

1^{re} phase du recrutement – sélection des candidats sur dossier : **mardi 21 novembre 2023**

2^e phase du recrutement – entretiens avec la commission de sélection pour les candidats retenus : le 30 novembre **2023**.

Le dossier de candidature doit être adressé soit par voie électronique soit par voie postale.

Les dossiers sont examinés par une commission de sélection composée d'au moins trois membres dont :

- un agent d'un corps de niveau équivalent ou supérieur au corps de détachement représentant l'autorité administrative disposant du pouvoir de nomination et président de la commission ;
- une personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- une personne du service des ressources humaines.

La liste des candidats retenus pour un entretien sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine. Ils recevront par ailleurs une convocation **par mail**.

L'entretien, d'une durée de 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat, se déroule devant la commission de sélection. Cet entretien a lieu à la Préfecture d'Ille et Vilaine.

POSTE À POURVOIR

| DÉPARTEMENT | VILLE | DIRECTION* | BUREAU | POSTE |
|-------------|--------|------------|----------------------------|--|
| 35 | RENNES | DEF | Bureau des naturalisations | Agent(e) chargé(e) de l'instruction des demandes de naturalisation |

Date limite des inscriptions en ligne : **DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023**

Date limite de retrait et dépôt des dossiers de candidature :
DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023 INCLUS (cachet de la poste faisant foi)

* DEF: direction des étrangers en France